



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
2023 10 07

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

Séance du 18 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20
Date de la convocation		
12/10/2023		
Date d'affichage		
12/10/2023		
Objet de la délibération		
<p>Secrétariat général : demande d'autorisation de signer une convention de cession de matériel informatique, téléphonique et électronique avec Saint-Vit informatique dans le cadre du chantier d'insertion « INSERTECH » pour le reconditionnement</p>		

Présents : Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Daniel FABREGUES, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN.

Excusés :

Marion BELLEVILLE donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN
Fanny GROSGURIN donnant pouvoir à Violette SEGARD
Nadine SAUVONNET donnant pouvoir à Lylian CALVAT,

Absents :

Antoinette LE BRAS
Franck NICOLAS
Margaux PRAOM

Emilio JUAREZ a été désigné secrétaire de séance

La Commune de Saône renouvelle une partie de son matériel informatique chaque année. Depuis des années, le matériel informatique s'accumule dans le grenier de la Mairie, la médiathèque et autres bâtiments publics de la commune. Dans un souci de développement durable, elle souhaite valoriser ces matériels anciens mais fonctionnels pour leur assurer une seconde vie.

De son côté, l'association Saint-Vit Informatique, à travers les principes et les valeurs du développement durable et de l'éco-citoyenneté, a pour volonté de reconditionner des ordinateurs, téléphones et smartphones sur l'ensemble de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le projet de convention prévoit en objet ci-dessous et dont les contours juridiques de la convention sont annexés :

OBJET DE LA CONVENTION : (Cf. en annexe 1)

Saint-Vit Informatique, porte le projet de reconditionnement d'ordinateurs, téléphones et smartphones sur l'ensemble de la Région Bourgogne-Franche-Comté et plus particulièrement sur l'ex région de Franche-Comté dans le cadre d'un Chantier d'insertion « INSERTECH » agréé par les services de l'Etat (Agrément N°025-15-0025).

Saint-Vit Informatique est par ailleurs, agréée Microsoft Refurbisher, porteuse du label de reconditionnement ordi3.E et conventionnée par Ecosystème pour le démantèlement du matériel. Elle est en cours de Certification RECQ.

Les objectifs de l'association :

- Favoriser l'inclusion numérique auprès de la population : elle permet au plus grand nombre l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Elle facilite la connaissance d'un nouvel outil et évite la fracture sociale du fait d'une transformation numérique conséquente dans les années à venir ;
- Récupérer auprès des particuliers, collectivités, administrations et entreprises du matériel informatique ou téléphonique non-utilisé avant sa mise en déchet ;
- Reconditionner le matériel informatique par un process de qualité et en installant des licences authentiques Microsoft ;
- Participer à une démarche de développement durable en effectuant une traçabilité et une réutilisation du matériel informatique.
- Créer de l'emploi d'insertion

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention annexée au présent rapport et d'autoriser Monsieur le maire à la signer avec Saint-Vit-Informatique

OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SAINT-VIT-INFORMATIQUE POUR LE RECONDITIONNEMENT DES MATÉRIELS INFORMATIQUES RÉFORMÉS

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.3212-3 encadrant la cession par les collectivités territoriales de matériels informatiques dont ils n'ont plus l'emploi,

CONSIDÉRANT le souhait de valoriser ses matériels informatiques réformés dans une démarche de développement durable,

CONSIDÉRANT la volonté municipale de concourir à l'insertion, et de soutenir les associations agissant sur le territoire du Doubs,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 20 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention jointe en annexe,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec Saint-Vit Informatique
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

DESTINATAIRES :

- PREFECTURE DU DOUBS
- SAINT VIT INFORMATIQUE

Fait à Saône, le 18/10/23
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAONE' at the top and 'DOUBS' at the bottom, with a central emblem. The signature is a large, stylized 'B'.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le



ID : 025-212505325-20231018-20231007-DE

CONVENTION DE CESSION DE MATERIEL INFORMATIQUE, TELEPHONIQUE ET ELECTRONIQUE

dans le cadre du Chantier d'Insertion « INSERTECH » pour le reconditionnement D3E

ENTRE :

L'Association SAINT-VIT INFORMATIQUE

Association loi 1901 – Groupement Economique Solidaire

1 bis rue du Four – 25410 Saint-Vit

SIRET N° 437 569 189 00016

Représentée par son Président Monsieur Philippe MICHAUD
(Ci-après dénommée « Saint-Vit Informatique »)

Et

MAIRIE DE SAONE

23 rue de la Mairie – 25660 SAONE

Tél. : 03 81 55 71 31

SIRET N° 21250532500010

Représenté par M. Benoit VUILLEMIN, Maire de Saône, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes (ci-après dénommé « MAIRIE DE SAONE »)

A été conclue la convention suivante :

OBJET DE LA CONVENTION :

Saint-Vit Informatique, porte le projet de reconditionnement d'ordinateurs, téléphones et smartphones sur l'ensemble de la Région Bourgogne-Franche-Comté et plus particulièrement sur l'ex région de Franche-Comté dans le cadre d'un Chantier d'Insertion « INSERTECH » agréé par les services de l'Etat (Agrément N° 025.15.0015).

Saint-Vit Informatique est par ailleurs, agréée Microsoft Refurbisher, porteuse du label de reconditionnement ordiz.E et conventionnée par Ecosystème pour le démantèlement du matériel. Elle est en cours de Certification RECO.

Les objectifs de l'association :

- ✓ Favoriser l'inclusion numérique auprès de la population : elle permet au plus grand nombre l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Elle facilite la connaissance d'un nouvel outil et évite la fracture sociale du fait d'une transformation numérique conséquente dans les années à venir ;
- ✓ Récupérer auprès des particuliers, collectivités, administrations et entreprises du matériel informatique ou téléphonique non-utilisé avant sa mise en déchet ;
- ✓ Reconditionner le matériel informatique par un process de qualité et en installant des licences authentiques Microsoft ;
- ✓ Participer à une démarche de développement durable en effectuant une traçabilité et une réutilisation du matériel informatique.
- ✓ Créer de l'emploi d'insertion

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE CESSION

MAIRIE DE SAONE cède à Saint-Vit-Informatique l'ensemble du matériel informatique et téléphonique dont elle n'a plus l'utilité. Le matériel concerné est stocké en attendant leur prise en charge.

Le donateur est invité à effacer les supports de données qu'il remettra à l'association.

Saint-Vit Informatique récupère ces matériels pour procéder au reconditionnement d'ordinateurs, d'imprimantes, de téléphones et smartphones, destinés à la redistribution. Les ordinateurs sont fournis en l'état, les disques durs sont systématiquement purgés ou détruits par **Saint-Vit Informatique** avec des outils adaptés et respectant le Label Gouvernemental « *ORDI 3.E* » dont bénéficie Saint Vit Informatique.

Saint-Vit Informatique établira et transmettra une attestation de prise en charge au donateur de tous ces matériels, afin de solder leur compte dans l'inventaire comptable.

Saint-Vit Informatique s'engage à respecter les conditions de confidentialité des informations et programmes éventuellement contenus sur les disques durs.

Cette collecte s'inscrit dans le cadre des obligations liées à la directive relative aux DEEE adoptée le 7 juin 2012 par le Conseil de l'Union européenne et à la réglementation à préciser.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DE L'ENLEVEMENT

Saint-Vit Informatique, sur demande des services de **MAIRIE DE SAONE**, se charge d'enlever gratuitement le matériel défini à l'article 1 sur les différents sites ; une participation forfaitaire aux frais de transports de 15 € par transport sera facturée.

Saint-Vit Informatique peut être contactée par téléphone au 03 81 87 59 78, ou bien par courriel à l'adresse suivante : contact@saintvitinformatique.com.
Site internet : www.saintvitinformatique.com

Ces matériels seront stockés dans un local adapté par le donateur, et auront fait l'objet d'un tri et conditionnement préalable permettant un enlèvement rapide.

Saint-Vit Informatique supporte tous les risques de perte ou de dommage dès l'instant où elle commence à procéder sous sa responsabilité à l'enlèvement.

ARTICLE 3 : TRAITEMENT DU MATÉRIEL EN FIN DE VIE

MAIRIE DE SAONE dégage sa responsabilité vis à vis de la réglementation en vigueur pour le traitement du matériel en fin de vie dès lors que **Saint-Vit Informatique** les a pris sous sa propre responsabilité.

Saint-Vit Informatique procédera systématiquement à la purge des données éventuellement présentes ou à la destruction des disques durs contenant les informations en cas de défectuosité de ceux-ci et fournira au donateur un rapport certifié de purge ou de destruction.

Saint-Vit Informatique fournira tout autre certificat de destination ou de destruction pour ce matériel dont le donateur exprimerait le besoin.

Les matériels non récupérables font l'objet d'un démantèlement en vue de leur réutilisation ou de leur recyclage dans le cadre du process de l'association et d'une convention avec Eco Système.

ARTICLE 4 : ASSURANCES

Saint-Vit Informatique déclare être titulaire d'une assurance qui couvre tous les accidents qui pourraient survenir lors de la mise en application de la présente convention et plus particulièrement lors de l'organisation de l'enlèvement des matériels.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS

Saint-Vit Informatique s'engage :

- ✓ à faire part de la participation de MAIRIE DE SAONE (dans des documents, communiqués, interviews...) à ce dispositif d'Utilité Sociale ;
MAIRIE DE SAONE fournira à cet effet à Saint-Vit Informatique son logo en haute définition, avec l'autorisation donnée à Saint-Vit Informatique de l'utiliser dans la communication ci-dessus définie.
- ✓ à fournir les informations nécessaires à la compréhension des environnements et licences authentiques Microsoft ;
- ✓ à organiser des ateliers autour de la réutilisation des ordinateurs.

MAIRIE DE SAONE s'engage à mettre en valeur sa collaboration avec Saint-Vit Informatique afin de promouvoir la démarche de collecte et de reconditionnement auprès d'autres acteurs.

ARTICLE 6 : DUREE DE VALIDITE

La présente convention de don entre MAIRIE DE SAONE et l'association Saint-Vit Informatique, prendra effet à la date de signature de cette dernière et jusqu'à la signification éventuelle d'un souhait d'arrêt de la convention par l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 7 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige portant sur l'application des stipulations de la présente convention, les parties s'engagent à se rapprocher afin de tenter de rechercher une solution à l'amiable avant tout recours à une administration compétente.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

La présente convention ne prévoit pas de dispositions particulières ☒
La présente convention prévoit les conditions particulières suivantes : frais de transport, enlèvement, autre

Fait à Saint-Vit, le 02 Juin 2023 en deux exemplaires originaux,

Pour MAIRIE DE SAONE,
M. Benoit VUILLEMIN
signature et cachet

SAINT VIT INFORMATIQUE
Association Loi 1901 n° 0251015123
1 Bis Rue du Four
25410 SAINT VIT
Tél. 03 81 87 59 78
Mèl : contact@saintvitinformatique.com
SIRET 437 569 189 00016 - APE 8559 A

Pour Saint-Vit Informatique,
Monsieur Philippe MICHAUD,
Président
Signature et cachet

ssociatic | pragmatic | informadom | formatic | connectic | informatic | tec

Association Saint-Vit Informatique déclarée en Préfecture du Doubs n°0251015123
Siège social : 1 bis rue du Four - 25410 Saint-Vit - Tel : 03 81 87 59 78
Mail : contact@saintvitinformatique.com - Site web : www.saintvitinformatique.com
Organisme reconnu d'intérêt Général - Siret 437 569 189 00016 - APE 8559A

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le



ID : 025-212505325-20231018-20231007-DE